



Mise en demeure de payer par instrium justicia

Par **vendee77**, le **17/04/2010** à **11:04**

Bonjour,

je suis assailli par instrium justicia pour une somme que je ne dois pas et un huissier aussi qui doit faire
car il dit qu'il va me saisir

Par **Tisuisse**, le **17/04/2010** à **12:16**

Bonjour,

Instrium justicia n'est qu'une officine de recouvrement "à l'amiable" des créances. Cette entreprise a racheté les créances d'autres entreprises. Instrium justicia n'est pas un huissier même si leur papier à en-tête y ressemble. On connaît les méthodes de cette entreprise qui n'hésite pas à harceler les personnes pour faire payer des dettes, très souvent prescrites par le temps. Donc, ne vous inquiétez pas, Instrium justicia n'a aucun pouvoir pour vous faire saisir quoi que ce soit. Seul un huissier de justice, ayant en main un titre exécutoire (décision de justice) peut vous saisir et on n'est pas là, on en est même très loin.

Alors que faire : lors de leur prochain appel téléphonique, vous leur demandez qu'ils vous envoient la copie du titre exécutoire délivré par la justice (je vous fiche mon billet qu'ils ne possèdent rien de tout ça) et qu'à défaut, vous vous verriez contraint de déposer plainte contre-eux pour tentative d'extorsion. En général, cela suffit pour les calmer.